



Communiqué

Future politique de soutien à domicile : la compensation des coûts supplémentaires sans égard au revenu des personnes handicapées sera maintenue

Québec, le 27 janvier 2026. L'AQRIPH se réjouit que la ministre de la Santé et des Services sociaux ait confirmé que le gouvernement respectera le principe de la compensation des coûts supplémentaires liés aux incapacités sans égards aux revenus pour les services de soutien à domicile.

En effet, la gratuité des services d'aide à domicile destinés aux personnes handicapées a été protégée en 1988 par le Conseil des ministres qui avait décidé **« d'accepter le principe de la compensation des conséquences financières des limitations et de ne pas tenir compte de la capacité de payer de la personne handicapée ou de sa famille [...] »** (Décision numéro 88-151).

Lors des consultations sur la future politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile, l'AQRIPH a soulevé ses inquiétudes concernant le texte du cahier de consultation qui faisait référence à la contribution des usagers. Les arguments de l'AQRIPH étaient à l'effet que de remettre ainsi en question le principe de compensation constituait un bris du contrat social à l'endroit des personnes handicapées que s'était donné la société québécoise, dans un souci d'équité et de justice envers ces personnes.

Les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nous avaient confirmé que « le gouvernement ne déferait jamais un tel engagement sociétal » et la ministre devait nous transmettre le tout par écrit.

Après 11 mois d'attente et à la veille du dépôt de la nouvelle politique sur le soutien à domicile, c'est avec un grand soulagement que l'AQRIPH a reçu le 23 janvier dernier, la lettre de la ministre Sonia Bélanger qui confirme : « ***Ainsi, il n'est pas envisagé de remettre en question le principe de compensation.*** »

On souligne ici un recul majeur évité pour les personnes handicapées ayant besoin de services de soutien à domicile pour les aider dans leur vie quotidienne et leur vie domestique !

L'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) est un organisme national de défense collective des droits des personnes handicapées et de leurs proches, formé de 17 regroupements régionaux présents sur le territoire québécois, qui eux rassemblent plus de 500 organismes de personnes handicapées et de proches.

- 30 -

Source : Isabelle Tremblay aqriph@aqriph.com
581.308.6770